



Septembre 2021



Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS): Call for proposals 2022

Impressum

Édité par

Promotion Santé Suisse

Crédit photographique image de couverture

AdobeStock

Renseignements et informations

Promotion Santé Suisse, Wankdorffallee 5, CH-3014 Berne, tél. +41 31 350 04 04,
office.bern@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch

Texte original

Allemand

Numéro de commande

04.0402.FR 09.2021

Cette publication est également disponible en allemand et en italien
(numéros de commande 04.0402.DE 09.2021 et 04.0402.IT 09.2021).
En cas de doute, la version allemande du document fait foi.

Télécharger le PDF

www.promotionsante.ch/pds

© Promotion Santé Suisse, septembre 2021

Table des matières

1	Introduction	4
2	Call for proposals pour le cycle de soutien 2022	5
2.1	Priorités thématiques	5
2.2	Domaines d'intervention prioritaires	5
2.3	Domaines de soutien (DS)	6
2.4	Conditions de soutien	6
2.5	Demandeur-euse-s habilité-e-s	7
2.6	Dépôt des esquisses et demandes de projets	7
2.7	Sélection de projets	8
2.7.1	Domaine de soutien I	8
2.7.2	Domaine de soutien II	8
2.8	Évaluation	8
2.8.1	Domaine de soutien I	8
2.8.2	Domaine de soutien II	8
3	Contact avec l'équipe PDS	9
4	Références	9

Abréviations

DS	Domaine de soutien
MNT	Maladies non transmissibles
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PDS	Prévention dans le domaine des soins
PSCH	Promotion Santé Suisse

Remarque

Veuillez noter que dans le cadre de la coopération au sein de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024, votre demande peut être transmise aux partenaires concernés (Office fédéral de la santé publique, Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool, Fonds de prévention du tabagisme, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé).

1 Introduction

Sur la base du plan de mesures de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2021-2024 [1], du document de base de la Prévention dans le domaine des soins (PDS) [2] et du Concept pour le soutien de projets PDS 2021-2024 [3], la Fondation Promotion Santé Suisse soutient des projets visant à renforcer la Prévention dans le domaine des soins.

Promotion Santé Suisse soutient des projets dans le cadre des priorités thématiques des **maladies non transmissibles** (MNT), des **addictions** et des **maladies psychiques**.

Les «Big five» des MNT (maladies cardiovasculaires, diabète, cancer, maladies musculosquelettiques et maladies pulmonaires) offrent de nombreux points de départ pour des projets de prévention prometteurs. D'autres maladies non transmissibles comme par exemple le Covid long, un nouveau défi de santé publique, peuvent également être prises en compte dans les concepts de projets. Les idées de projets concernant le domaine d'intervention prioritaire «économicités» sont vivement souhaitées.

L'ensemble des projets vise à établir des pratiques préventives tout au long des parcours de santé afin de maintenir la qualité de vie et l'autonomie des personnes malades ou présentant un risque accru de maladie, de réduire leur recours aux soins et en conséquence les coûts de santé.

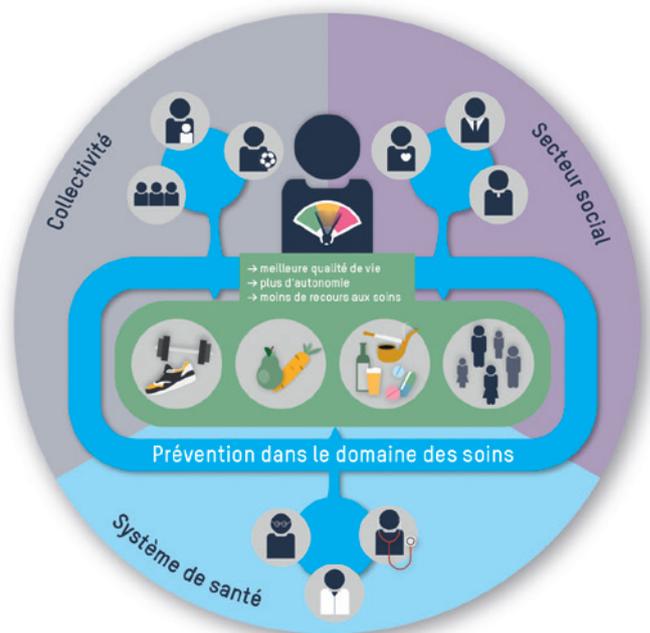
La deuxième phase de mise en œuvre (2021-2024) du soutien de projets PDS est axée sur les priorités de développement que sont *la qualité, la préparation de la mise en place et la communication*. Le nombre de nouveaux projets pouvant être soutenus est très limité et les exigences relatives au dépôt de projets sont élevées. L'évaluation et la sélection des projets suivent un processus standardisé et les projets pré-

sentant le niveau de qualité le plus élevé sont finalement sélectionnés et soutenus. La sélection des projets est effectuée avec la participation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Veillez lire attentivement le Règlement actuel du soutien de projets PDS [4] avant de commencer votre soumission et n'hésitez pas à interroger brièvement l'équipe PDS chez Promotion Santé Suisse en cas d'incertitudes (voir le [chapitre 3](#)) afin d'investir vos ressources de la manière la plus ciblée possible.

FIGURE 1

Mise en œuvre coordonnée tout au long de la chaîne de prise en charge [2]



2 Call for proposals pour le cycle de soutien 2022

2.1 Priorités thématiques

- Maladies non transmissibles (MNT)
- Addictions
- Maladies psychiques

Les projets peuvent porter sur une seule priorité thématique et ses facteurs de risque ou couvrir plusieurs thèmes.

L'ensemble du système de soins subit les conséquences de la pandémie de coronavirus. Les demandeur-euse-s sont invité-e-s à prendre en compte ce nouveau défi de santé publique dans les priorités thématiques et de l'intégrer dans leurs esquisses de projets, lorsque cela s'avère judicieux.

2.2 Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines d'intervention prioritaires du soutien de projets PDS s'articulent autour de l'objectif central de la PDS, à savoir «établir des pratiques préventives tout au long des parcours de santé afin de maintenir la qualité de vie et l'autonomie des personnes malades ou présentant un risque accru de maladie, de réduire leur recours aux soins et en conséquence les coûts de santé.»

Le déploiement coordonné de la PDS tout au long de la chaîne de prise en charge est illustré dans la [figure 1](#).

Domaines d'intervention prioritaires I (domaines principaux)

- **Interfaces** entre les patient-e-s, leur environnement de vie et les différents systèmes qui les entourent (secteurs sanitaire, social et communautaire) ainsi que les interfaces entre ces systèmes et les acteurs de la PDS qui y travaillent
- Développement et mise en œuvre de **parcours de santé** pour les patient-e-s grâce à la collaboration, à l'interprofessionnalité et la multi-professionnalité des multiplicateur-trice-s
- **Promotion de l'autogestion** pour renforcer les compétences d'autogestion, les ressources et l'auto-efficacité des patient-e-s et de leurs proches

Domaines d'intervention prioritaires II (groupes de mesures transversales)

- **Formation, formation continue et perfectionnement** des professionnel-le-s des secteurs sanitaire, social et communautaire
- **Nouvelles technologies**, en particulier dans les domaines des données/outcomes, eHealth et mHealth
- **Économicité** des mesures, par exemple par le biais de possibilités de financement durables

Les projets doivent

- couvrir **tous les** domaines principaux du groupe des *domaines d'intervention prioritaires*
- **et** au moins un groupe de mesures transversales du groupe des *domaines d'intervention prioritaires II*.

2.3 Domaines de soutien (DS)

DS I: demandes des acteurs pour des projets de grande envergure

Des interventions innovantes ou des multiplications efficaces qui participent activement à l'intégration systématique des pratiques préventives dans le système de santé.

Montant par contrat: 1 à 1,5 million de CHF

Durée: 4 ans

DS II: demandes des acteurs pour un financement de démarrage (projets pilotes)

Projets pilotes avec des approches préventives prometteuses qui ne sont pas encore établies en Suisse.

Montant: 100 000 CHF par année de soutien

Durée: 2 à 4 ans

Dans le cycle de soutien 2022, environ 8 projets de qualité seront soutenus, dont environ 4 dans le DS I et environ 4 dans le DS II.

2.4 Conditions de soutien

Les projets déposés dans les deux domaines de soutien seront évalués selon les mêmes critères de qualité. Le Règlement du soutien de projets PDS [4] régit les conditions et les modalités des critères standardisés relatifs à la soumission des projets et au processus de sélection. Les projets sont déposés sur le site Web de Promotion Santé Suisse à l'aide de l'outil en ligne quint-essenz. Le Règlement et l'accès à l'outil en ligne se trouvent sur www.promotionsante.ch/pds.

Aucun soutien n'est accordé aux projets de recherche, aux développements de produits ou aux cours de formation stricto sensu. La recherche parallèle peut être une mesure comprise dans le concept du projet, mais l'utilité pour le ou les groupes cibles doit toutefois être clairement identifiable.

Des possibilités de soutien en dehors du soutien de projets PDS peuvent être trouvées par exemple avec le [Fonds de prévention du tabagisme](#), le [Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool](#) et auprès de diverses [fondations](#). Les chercheur-euse-s dans les domaines de la santé personnalisée et de la médecine personnalisée peuvent trouver d'autres possibilités de soutien sur <https://sphn.ch/services/funding/other-funding-opportunities/>.

En règle générale, Promotion Santé Suisse peut prendre en charge jusqu'à 100% des coûts du projet. Un cofinancement par plusieurs partenaires est toutefois fortement recommandé.

Afin d'assurer la durabilité du projet – que ce soit en termes de financement à plus long terme, d'organes responsables et/ou de consolidation des pratiques préventives dans le système de santé – il est important que les acteurs apportent des réflexions concrètes dans les domaines suivants:

- Un consortium bien établi avec des partenaires solides
- Communication avec les responsables des secteurs spécialisés (p.ex. personne déléguée aux problèmes des addictions, médecin cantonal) dans le canton le plus concerné via la personne de contact PDS (liste sur le [site Web de Promotion Santé Suisse](#))
- Implication des patient-e-s et des organisations de patient-e-s
- Possibilités de financement à long terme

Afin de permettre la mise en réseau la plus large possible entre les différentes parties prenantes des secteurs sanitaire, social et communautaire, Promotion Santé Suisse publiera les informations de base suivantes sur toutes les esquisses de projets soumises: nom du projet, demandeur-euse principal-e, priorité(s) thématique(s), domaines d'intervention prioritaires, résumé, domaine de mise en œuvre, coût total du projet, contribution de Promotion Santé Suisse, durée et, le cas échéant, site Web.

2.5 Demandeur-euse-s habilité-e-s

Les associations, organisations, fédérations et institutions des secteurs sanitaire, social et communautaire, en leur qualité d'acteurs du domaine des soins, sont habilitées à déposer une esquisse ou demande de projet en tant que **demandeur-euse-s principaux-pales**.

Sont habilité-e-s à déposer une esquisse ou demande uniquement conjointe avec au moins un-e des demandeur-euse-s principaux-pales mentionné-e-s ci-dessus en tant que **partenaires du consortium**:

- les administrations cantonales, les administrations communales
- les universités et hautes écoles spécialisées
- les assurances-maladie
- les représentant-e-s de l'économie privée

2.6 Dépôt des esquisses et demandes de projets

Les ateliers d'information et les séances de questions-réponses virtuelles offrent aux demandeur-euse-s la possibilité de poser leurs questions personnellement. Une présentation de l'idée de projet propre n'est pas possible.

Le dépôt des projets s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les demandeur-euse-s déposent leurs esquisses de projets. À l'issue d'une décision positive quant à la poursuite du projet par le groupe de travail OFSP/PSCH composé d'expert-e-s des deux institutions, les demandeur-euse-s sélectionné-e-s sont invité-e-s à élaborer des demandes de projets approfondies.

Les esquisses de projets peuvent être déposées en allemand, français, italien ou anglais. Les demandes de projets doivent être rédigées en allemand, français ou italien. Les esquisses et les demandes de projets sont réputées déposées lorsque le formulaire de demande en ligne a été dûment complété avec toutes les informations nécessaires et remis dans les délais par voie électronique. Toute esquisse ou demande de projet ne respectant pas les délais de dépôt ne pourra pas être considérée.

Quand	Quoi	Qui
17 septembre 2021	Call for proposals 2022 (4 ^e cycle de soutien) ouvert	PSCH
30 septembre 2021	Atelier d'information FR (virtuel)	PSCH et OFSP
18 octobre 2021	Atelier d'information DE (virtuel)	
25 novembre 2021	Heure des questions DE (virtuel)	PSCH
2 décembre 2021	Heure des questions FR (virtuel)	PSCH
21 janvier 2022, midi	Clôture de l'outil en ligne quint-essenz pour le dépôt des esquisses de projets	Demandeur-euse-s
29 avril 2022	Avis écrit sur la poursuite provisoire ou le refus des esquisses de projets	PSCH
Mi-mai 2022	Entretiens (virtuels): passage de l'esquisse de projet à la demande de projet	PSCH et l'OFSP avec les demandeur-euse-s recommandé-e-s pour la poursuite du projet
24 juin 2022, midi	Clôture de l'outil en ligne quint-essenz pour le dépôt des demandes de projets	Demandeur-euse-s
5 septembre 2022	Décision définitive sur les demandes de projets dans le DS II	Direction PSCH
23 septembre 2022	Décision définitive sur les demandes de projets dans le DS I	Conseil de fondation PSCH
13 décembre 2022	Publication des projets sélectionnés sur le site Web de PSCH	PSCH

Le calendrier à jour ainsi que des informations complémentaires sont disponibles sur:

www.promotionsante.ch/pds-2022

2.7 Sélection de projets

L'évaluation des esquisses et des demandes de projets est effectuée par le groupe de travail OFSP/PSCH à l'attention de la Direction et du Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse. Le groupe de travail OFSP/PSCH s'appuie dans ses évaluations sur les avis des membres du pool d'expert-e-s PDS.¹ Le processus de sélection est décrit en détail dans le Règlement sur www.promotionsante.ch/pds ainsi que dans une [vidéo](#).

2.7.1 Domaine de soutien I

La décision finale revient au Conseil de fondation de Promotion Santé Suisse.

2.7.2 Domaine de soutien II

La décision finale revient à la Direction de Promotion Santé Suisse.

2.8 Évaluation

2.8.1 Domaine de soutien I

Les projets s'engagent à consacrer environ 5% de leur budget à la réalisation de rapports. Ces derniers examineront entre autres les questions de la mise en œuvre (facteurs de réussite, pierres d'achoppement et solutions possibles) et des prestations réalisées du projet, ainsi que la question de l'atteinte des groupes cibles et des objectifs. En outre, les projets sont évalués de manière sommative pendant leur mise en œuvre par des instituts d'évaluation externes sélectionnés par Promotion Santé Suisse en ce qui concerne leur efficacité, utilité et économie. L'évaluation externe est payée par Promotion Santé Suisse.

2.8.2 Domaine de soutien II

Les projets s'engagent à consacrer 10 à 15% de leur budget à une autoévaluation. L'autoévaluation porte entre autres sur les questions de mise en œuvre (facteurs de réussite, pierres d'achoppement et solutions possibles), les prestations réalisées du projet, l'atteinte des groupes cibles et les effets sur les groupes cibles. En accord avec Promotion Santé Suisse, les évaluations peuvent être réalisées de manière indépendante ou en collaboration avec un institut d'évaluation externe.

¹ Pool d'expert-e-s PDS: le pool d'expert-e-s coordonné par Promotion Santé Suisse est un organe consultatif pour le groupe de travail OFSP/PSCH chargé d'évaluer les dépôts de projets.

3 Contact avec l'équipe PDS

Les responsables de projets compétent-e-s dans l'équipe PDS de Promotion Santé Suisse sont joignables par téléphone du lundi au mercredi entre 9h00 et 12h00 et le jeudi après-midi entre 14h00 et 16h00.

- Karin Lörvall 031 350 04 91
- Franziska Widmer Howald 031 350 04 02
- Raphaël Trémeaud 031 350 04 16

Les responsables de projets partent du principe que vous avez lu le [Règlement du soutien de projets PDS](#) [4] avant de prendre contact.

4 Références

- [1] Office fédéral de la santé publique (OFSP), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) & Promotion Santé Suisse (PSCH) (2020). *Plan de mesures 2021-2024 de la Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024*. Site Web: <https://www.bag.admin.ch/mnt>
- [2] Spiess, M. & Geiger, L. (2020). *Prévention dans le domaine des soins (PDS). Approche et activités*. Site Web: www.bag.admin.ch/pds
- [3] Schneider, J. et al. (2021). *Concept pour le soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) 2021-2024*. Berne et Lausanne: Promotion Santé Suisse. Site Web: <https://promotionsante.ch/pds/bases-pour-le-soutien-de-projets/concept.html>
- [4] Promotion Santé Suisse (2021). *Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS): Règlement à partir de 2021*. Berne et Lausanne: Promotion Santé Suisse. Site Web: <https://promotionsante.ch/pds/cycle-de-soutien-actuel/reglement.html>